RITM'EZVOS INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES #13

luin 2023

Réussir - Innover - Transformer - Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté







Ce Fil'Info est porteur d'excellentes nouvelles pour RITM-BFC. En effet, après plusieurs mois de « gel » des dépenses, nous avons été informés le 31 mai 2023 de la levée de la suspension de RITM-BFC par une annonce officielle du MESR et du SGPI. Cette bonne nouvelle fait suite à l'avis très favorable rendu sur le NCU RITM-BFC par l'ANR à l'issue de l'évaluation à 4 ans des projets « Nouveaux Cursus à l'Université » (NCU) de la vague 1 par un jury international. C'est une très belle réussite collective, que nous espérons pouvoir poursuivre avec vous.

De façon à relancer cette dynamique, l'équipe-projet RITM-BFC et son comité de pilotage ont décidé de permettre aux équipes pédagogiques de pouvoir très rapidement poursuivre, déployer ou essaimer des expérimentations pédagogiques en proposant, dès le 19 juin :

- l'appel à projets (AAP) « Déploiement » ;
- · l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Piochez vos ressources » ;
- · l'appel à candidature (AAC) « Résidences de la Pédagogie » ;
- l'appel à candidature (AAC) « Immersion FTLV » (Formation Tout au Long de la Vie).

Deux dates limites de réponses sont prévues en 2023 : le 20 juillet (1ère vague) et le 11 novembre (2ème vague), afin de permettre aux projets soutenus de pouvoir respectivement démarrer le 12 septembre 2023 et le 15 janvier 2024.

Ces AAC, AMI et AAC, décrits ci-dessous, sont ouverts à tous les partenaires du NCU RITM-BFC : UBFC, ENSAM Cluny, BSB, Institut Agro Dijon, SupMicroTech-ENSMM, uB, UFC et UTBM.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce Fil'Info... en espérant vous compter très prochainement parmi les acteurs de la « saison 2 » de RITM-BFC !

L'équipe RITM-BFC

En amont du dépôt de votre dossier de candidature (AAP, AAC, AMI), participez à un webinaire d'information (2 dates au choix) et posez toutes vos questions à l'équipe RITM-BFC : lundi 26 juin à 13h ou mardi 4 juillet à 11h00.

AAP RITM-BFC 2023 « Déploiement »

Le NCU RITM-BFC a permis de soutenir 90 projets de différentes natures dans le domaine de la formation (Innovations pédagogiques, Compétences transversales, Openlabs, Recherche « réussite étudiante ») depuis son lancement en 2018, grâce à 4 vagues d'appels à projets, en 2018, 2019, 2020 et 2022.

L'AAP 2023 « Déploiement » s'adresse :

- Aux porteurs des projets issus de ces précédents appels, et qui auraient besoin d'une aide ponctuelle supplémentaire, soit pour finaliser leur projet (en y apportant une valeur ajoutée), soit pour le déployer au sein de leur composante, vers d'autres composantes ou d'autres établissements.
- À des nouveaux porteurs, qui souhaitent déployer, dans un autre contexte, un projet précédemment soutenu par RITM-BFC.

Priorité sera donnée aux projets qui bénéficient ou qui bénéficieront à **plusieurs composantes** (UFR, école, IUT, etc.)

Les budgets sont de **50 K€ maximum** par projet, pour une durée **de 2 ans** maximum (budget global : 400 k€).

Retrouvez ici:

https://www.ubfc.fr/aap-deploiement-et-ami-piochez-vosressources-2023/

- le texte complet de l'AAP RITM-BFC 2023 « Déploiement » ;
- la liste des projets soutenus par RITM-BFC depuis 2018;
- le dossier de candidature et ses 2 annexes.









AMI 2023 « Piochez vos ressources !»

Depuis son lancement en 2018, RITM-BFC expérimente des actions et construit des ressources pédagogiques transversales à destination des équipes pédagogiques des établissements partenaires.

Afin de de permettre à un nombre grandissant d'équipes pédagogiques et d'étudiants de bénéficier des innovations issues de ce travail collaboratif, RITM-BFC propose à travers cet **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pluri-thématique « Piochez vos ressources ! »** des ressources et des moyens pour appuyer et accompagner les équipes dans l'évolution des parcours de formation.

7 thématiques sont proposées :

- 1. Lien secondaire-supérieur
- 2. Apprendre à apprendre
- 3. Tutorat entre pairs
- 4. Actions de rentrée
- 5. Mise en place d'Open Badges
- 6. Ateliers d'innovation
- 7. Valorisation des compétences des étudiants engagés

Pour chaque thématique, une **méthodologie et des ressources « clé en main »** sont proposées. Elles sont adaptables, et un accompagnement à leur appropriation peut être proposé par l'ATP-BFC.

Les budgets seront de **10 K€ maximum** par projet, pour une durée **d'un an maximum**.

Retrouvez ici:

https://www.ubfc.fr/aap-deploiement-et-ami-piochez-vosressources-2023/

- le texte complet de l'AMI « Piochez vos ressources ! » ;
- · les ressources mobilisables ;
- le dossier de candidature et ses 2 annexes.

APPEL A CANDIDATURES (AAC) Résidences de la pédagogie 2023

RITM-BFC propose aux enseignants, individuellement ou en équipes, « un espace d'expérimentation » pour imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie, les **Résidences de la Pédagogie**. La durée est flexible et le thème peut être :

- 1. Ouvert : projet individuel ou collectif sur une thématique libre ;
- 2. Compétences (APC...): les projets en équipe sont privilégiés. Ils doivent s'appuyer sur des services d'innovation pédagogique/laboratoire de recherche en pédagogie ou sciences de l'éducation.
- Internationalisation des enseignements, particulièrement en 1er cycle (nouveau).

Le soutien apporté par RITM-BFC permet de financer des heures (décharges, heures complémentaires) et des frais (missions, formation, prestations externes, matériel, etc.). À titre indicatif, le budget moyen d'une Résidence de la Pédagogie est de 6 000 €, avec un plafond de **10 000 €.**

Retrouvez ici:

https://www.ubfc.fr/les-appels-a-candidatures-ritm-bfc-ftlv/ aac-residences-pedagogie/

- le texte complet de l'AAC;
- · le grilles d'évaluation des projets ;
- le dossier de candidature.

APPEL A CANDIDATURES (AAC) Immersion FTLV 2023

Cet appel à candidatures permet aux enseignants et personnels techniques / administratifs / d'accompagnement :

- de suivre des périodes d'immersion en entreprise, collectivité, association, etc.;
- individuellement ou en binôme;
- pendant 15 jours (consécutifs ou non);
- avec une indemnisation à hauteur de 40 heures (éq. TD) pour les collègues enseignants et enseignants-chercheurs.

L'objectif est de renforcer et promouvoir l'offre de formation continue des établissements, en favorisant une acculturation de ses acteurs et en renforçant les liens avec le monde socio-professionnel.

Retrouvez ici le texte complet de l'AAC et le dossier de candidature :

https://www.ubfc.fr/les-appels-a-candidatures-ritm-bfc-ftlv/